

VASCURISQ

Président Patrick FEUGIER

Conseil d'Administration

Mercredi 25 Juin 2025

17H00 – 19H00

Faculté de médecine de Lille

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 26 juin 2024
2. Approbation des comptes / Bilan financier (Dr Delpy)
3. Vascurisq en chiffres
4. Programme 2026/2027 : activités à définir (réunion présentielle tous les 2 ans, session de rattrapage avec Branchet, formation radioprotection en partenariat avec SCVE ?...)
5. Accréditation en équipe : choix de deux experts référents formés par la HAS
6. Experts : renouvellement à prévoir, formation web HAS, gestion des informations perdues dans les discussions sur le SIAM2, sensibilisation à la qualité des bilans contrôlés par la HAS
7. Questions diverses

Le conseil d'administration de VASCURISQ s'est réuni le mercredi 25 juin 2025 de 17h00 à 19h00 à la faculté de médecine de Lille

Membres du CA :

Pr Y. ALIMIM, Dr L. AZEMA, Dr P.CARLIER, Pr N. CHAKFE, Pr J. CHEVALIER, Dr O. CRETON, Dr P. CUQ, Dr J-P DELPY, Dr N. DIARD, Pr P. FEUGIER, Pr P. JULIA, Dr F. LE ROUX, Dr P. NICOLINI, Pr S.RINCKENBACH, Dr J. SABATIER, Dr M. SIBE, Dr P. SOURY et Pr F.THAVEAU.

Membres du CA excusés :

Dr P.CARLIER, Pr N.CHAKFE, Pr J. CHEVALIER, Dr N. DIARD, Pr P.JULIA, Pr S.RINCKENBACH, Dr P.SOURY.

Membres du CA présents :

Pr Y. ALIMIM, Dr L. AZEMA, Dr O. CRETON, Dr J-P DELPY, Pr P. FEUGIER, Dr F. LE ROUX, Dr P. NICOLINI, Dr M. SIBE.

Experts Présents:

Dr P. BOIDIN, Dr L.CASBAS, Dr J-M. RADOUX

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
- Ventes de biens					
- dont ventes de dons en nature					
- Ventes de prestations de services					
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	43 021	46 785	-3 764	-8,04	
- dont parrainages	43 021	46 785	-3 764	-8,04	
Produits de tiers financeurs					
- Concours publics et subventions d'exploitation					
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	144 500	144 000	500	0,35	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable	144 500	144 000	500	0,35	
- Ressources liées à la générosité du public					
- Dons manuels					
Cotisations (-3764€)					
Prime CPAM (+500€)					
PRODUITS FINANCIERS:					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
768000 AUTRES PROD.FINANCIERS	2 451	2 141	310	14,48	
	2 451	2 141	310	14,48	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)	2 451	2 141	310	14,48	
CHARGES D'EXPLOITATION:					
Achats de marchandises					
Variations stocks					
Autres achats et charges externes					
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	99 078	102 433	-3 355	-3,27	
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	50	1 539	-1 489	-96,74	
613500 LOCATIONS ASCOMEDIA		2 160	-2 160	-100,00	
613510 LOCATION EURO-INFO CB	4 176	4 176		0,00	
622600 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	245	338	-93	-27,50	
622610 HONORAIRES EXPERTS	1 735	976	759	77,77	
622620 HONORAIRES INTERVENANT	82 740	77 700	5 040	6,49	
623300 FOIRES ET EXPOSITION	500	6 480	-5 980	-92,27	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 549	7 544	5	0,07	
625600 MISSIONS	1 115	708	407	57,49	
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	40	40		N/S	
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	599	592	7	1,18	
Aides financières	329	221	108	48,87	
Impôts, taxes et versements assimilés	290	330	-40	-12,11	
633300 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	290	330	-40	-12,11	
Salaires et traitements					
641100 SALAIRES	43 693	31 071	12 622	40,62	
641200 PERS CONGES PAYES	37 698	31 071	6 627	21,33	
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	3 136		3 136	N/S	
Charges sociales	2 860		2 860	N/S	
645100 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	17 254	20 865	-3 611	-17,30	
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	11 478	16 005	-4 527	-28,27	
645300 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	1 690	1 698	-8	-0,46	
645800 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	2 568	3 162	-594	-18,78	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 518		1 518	N/S	
Dotations aux provisions					
Reports en fonds dédiés					
Autres charges	0				

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	29 666	38 228	-8 562	-22,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	189 982	192 926	-2 944	-1,52
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	160 316	154 699	5 617	3,63
EXCEDENT OU DEFICIT	29 666	38 228	-8 562	-22,39

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

3. Vascurisq en chiffres

Les membres :

Au 13 juin 2025, nous avons 279 membres, contre 289 membres en juin 2024.

On compte 29 sorties et 19 entrées.

Parmi les sorties :

- 9 départs à la retraite
- 17 renoncements
- 2 radiations
- 1 raison de santé

Nous allons demander à la SCVE de promouvoir Vascurisq auprès de ses nouveaux membres.

Il y a 4 retardataires de plus d'un an sur leur programme en cours de mise en demeure par la HAS.

Cette année 80 médecins ont déjà été validés pour le bilan 2025.

Au titre de la gestion des médecins validés pour 2024 et qui se sont vus prendre en charge une partie de leur RCP, Vascurisq a touché la somme de 141 000 € au début du mois de juin.

Dans l'hiver 2025/2026, nous organiserons une session de formation en ligne avec la HAS pour les nouveaux entrants. C'est la formation habituelle portant sur l'utilisation du SIAM et la teneur des EIAS. 27 médecins seront à former.

Les experts :

Nous avons 20 experts actifs, les Drs Lucereau et Casbas ont été formés en mars dernier et commenceront leurs premiers traitements d'EIAS en juillet.

Les experts sont :

	TITRE	PRENOM	NOM
1	Docteur	Laure	AZEMA
2	Docteur	Philippe	BOIDIN
3	Docteur	Pierre	CARLIER
4	Docteur	Laurent	CASBAS
5	Docteur	Sébastien	CAZABAN
6	Docteur	Philippe	CHATELARD
7	Docteur	Geoffroy	COUCHET
8	Docteur	Nicolas	DIARD
9	Professeur	Patrick	FEUGIER
10	Docteur	Claude	GIRAUD
11	Docteur	Benoît	LUCEREAU
12	Docteur	Jean-Yves	HUART
13	Docteur	Bruno	MUGNIER
14	Docteur	Philippe	NICOLINI
15	Docteur	Olivier	PAGE
16	Docteur	Paul	PITTALUGA
17	Docteur	Jean-Michel	RADOUX
18	Docteur	Philippe	REVEILLEAU
19	Docteur	Reza	SALARI
20	Docteur	Maxime	SIBE

Les Drs Giraud Et Chatelard étant en retraite mais avec des activités salariées de remplaçants et consultants, ils peuvent rester experts (sous réserve de payer l'URSSAF).

La situation du Dr Réveilleau sera à vérifier.

Pour les futurs programmes en équipe, les Drs Giraud, Châtelard et Radoux sont d'accord pour suivre la formation HAS d'experts référents équipe.

4. Programme 2026/2027 : activités à définir (réunion présentielle tous les 2 ans, session de rattrapage avec Branchet, formation radioprotection en partenariat avec SCVE ?...)

Pour ceux qui n'ont pu faire la formation sur la communication violente proposée en 2024 et 2025, une dernière session de rattrapage aura lieu le 04 octobre 2025 avec Branchet sur un tout autre sujet. Ils seront convoqués la première semaine de juillet (une trentaine de médecins concernés).

Nous allons proposer dans notre programme d'accréditation une année où il n'y aura pas de réunions obligatoires du samedi lors de la SCVE mais à la place une possibilité de renouveler le diplôme de radioprotection des personnes exposées. Puis les 2 années suivantes, la réunion obligatoire à réaliser au choix sur 2 ans.

En 2026, nous proposerons cette première date de radioprotection en partenariat avec la SCVE. Choix du prestataire et du positionnement des 6h de formation pendant le congrès à définir.

Le 21 novembre 2025, nous devons présenter à la HAS un nouveau programme pour les deux années à venir toujours sur la base du nouveau schéma calqué sur celui de la certification périodique avec 5 piliers.

Pour répondre aux 5 thématiques imposées, nous devons proposer de nouvelles recommandations et activités :

Travail en équipe :

- Gestion des risques d'une prescription ou d'une procédure chirurgicale Off Label

La prescription hors indication (AMM) ou la réalisation d'un acte chirurgical utilisant des dispositifs non-validés pour cet acte, est légale et courante. Une ordonnance sur cinq délivrée aujourd'hui est destinée à un usage hors AMM. Dans ces cas, la principale responsabilité incombe au prescripteur ou au réalisateur des soins, mais d'autres acteurs sont aussi impliqués.

Amélioration des pratiques professionnelles :

- Participation à un congrès, ou participation à une session DPC ou participation à une formation du Collège de chirurgie vasculaire ou à 2 webinars de la SCVE.
- Passage du diplôme de radioprotection des personnes exposées (ou radioprotection des patients – RPP) (il est obligatoire de le renouveler tous les 7 ans) : cette activité sera facultative et réservée à ceux qui en ont besoin. Première mise en place en 2026 puis en 2027 et 2028 une réunion obligatoire à thème à faire sur deux ans.
- Participation au registre Datavasc : **facultatif**

Amélioration de la sécurité du patient :

- **EIAS ciblé** : Conflit entre professionnels de santé, survenu lors de la prise en charge d'un patient au bloc opératoire
- OU**
- **EIAS ciblé** : défaut dans la réalisation d'une intervention chirurgicale programmée (annulation, report)

Selon une récente évaluation de la HAS (Solutions Sécurité Patient – SSP), 10% des interventions chirurgicales sont reprogrammées ou annulées au dernier moment. Cette pratique peut être liée à des problèmes organisationnels ou directement liée au patient. Elle a pour conséquence de repartir à zéro dans le parcours-patient, une désorganisation des programmes, voire est source de conséquences lourdes pour le patient, de conflits. Elle permet d'envisager de mettre en place un protocole adapté, en réponse à cet événement.

+ toujours un EIAS non ciblé à déclarer

Amélioration de la santé du professionnel :

- Auto-évaluation de son état de santé (anonymisé). Questionnaire inter- OA édité par la HAS, année 2 et 3.

- Choix d'une nouvelle recommandation à trouver

Amélioration de la relation avec le patient :

Suggestions en étude :

- Participation à une formation sur l'annonce d'un dommage lié aux soins dans son établissement (Produire la feuille d'émargement)
- Participation à une formation sur le dommage lié aux soins lors d'un congrès (Fournir programme et attestation de participation)

Et pour tous les nouveaux entrants, comme d'habitude :

- Fournir un diplôme de radioprotection des patients à jour
- Attester de la mise en place de la check-list HAS sécurité du patient au bloc
- Attester de la participation à des réunions de RMM

5. Programme en équipe

Notre programme en équipe est en ligne depuis ce début de printemps.

Tableau 1 - Programme d'accréditation en équipe

Dimension d'amélioration	Action	Ce que mon équipe doit faire	Dans le SIAM actuel
Travail en Equipe	Réalisation de 2 actions d'amélioration du travail en équipe (incluant la réunion sur la communication non violente sur 2024 ou 2025)		
	Participation à la revue de morbi-mortalité (RMM) (obligatoire pour les nouveaux médecins engagés)	Je prépare une attestation de présence lors de chaque RMM avec la liste des participants et le relevé de décisions	Activité
	Participation à la réunion de formation sur la communication non violente lors du congrès SCVE de 2024 ou celui de 2025	Emargement en sortie de salle, réunion organisée en marge du Congrès annuel de la SCVE, à réaliser sur deux ans.	Activité

	Évaluation des prises en charge des patients dans le cadre de la continuité des soins au sein de l'équipe	Description de l'organisation actuelle de la continuité des soins dans l'équipe. Transmission d'éventuels documents attestant la communication aux autres professionnels de santé et aux patients sur le sujet	Activité
	Staff de service	Déclaratif : Action mise en place ? Sous quelles modalités ? Actions d'amélioration prévues ?	
Pratiques Professionnelles	Réalisation d'au moins 2 actions d'amélioration des pratiques professionnelles		
	Dans le cadre de l'amélioration des pratiques professionnelles, assister à un congrès (SCVE ou autre), une session DPC ou une formation du Collège de chirurgie vasculaire et endovasculaire (CFCVE) ou au moins 2 Webinars de la SCVE	Apporter la preuve par la transmission d'un certificat de présence	Activité
	Mettre en pratique une recommandation de société savante ou d'un organisme professionnel	Mise en place d'un protocole validé en équipe Ou/et Réalisation d'une formation ou d'une actualisation des connaissances au sein de l'équipe	Reco
	Participation au registre Datavasc (facultatif)	Traçabilité informatique	Activité facultative
Sécurité des patients	Réalisation d'au moins 1 EIAS par membre de l'équipe avec la possibilité de se limiter à 6 EIAS par équipe.		

	Réalisation d'au moins 1 EIAS par membre de l'équipe avec la possibilité de se limiter à 6 EIAS par équipe. Déclaration d'un EIAS ciblé* ou non.	Déclaration sur le SIAM. Je mets à la fin de ma déclaration le relevé de décision de la RMM s'il y en a eu une.	
	Evaluation de la check-list « sécurité du patient au bloc opératoire » (obligatoire pour les nouveaux médecins engagés)	Certificat du responsable de la commission du bloc ou autre	Activité facultative
	Facultatif : Adaptation et évaluation de check-list en vraie vie (ambulatoire, chirurgie veineuse et endovasculaire)	Adaptation de la check-list HAS en équipe Evaluation de la check-list	
<i>Santé du professionnel</i>	Réalisation d'au moins 2 actions		
	Recommandation sur l'optimisation de l'usage des rayons X et de la radioprotection au bloc opératoire	Mise en place sur la base du déclaratif	Reco
	Santé du professionnel - Questionnaire "Santé globale" 1 par an	Questionnaire anonyme à compléter sur le Siam	Enquête
	Validation du diplôme de radioprotection (obligatoire pour les nouveaux médecins engagés)	Diplôme	Formation
<i>Relation avec le patient</i>	Réalisation d'au moins 1 action par médecin		
	Amélioration de la relation avec le patient	Déclaratif par le référent ou médecin	Activité

Pour le moment, nous n'avons pas lancé la promotion de ce dernier auprès de nos membres. Présentation et annonce sera faite lors de notre assemblée générale du 27 juin 2025 au congrès SCVE de Lille et un mailing pour ouvrir les inscriptions à ce programme sera fait début septembre.

Le contenu de ce programme en équipe est calqué sur celui en individuel avec un peu plus de travaux à rendre.

Il nécessite que nous désignions deux experts « aguerris » pour étudier ces dossiers qui devront d'une année sur l'autre apporter la preuve d'une réelle avancée sur les tâches données et un rendu de travail de synthèse sur les mises en place de réunions et de protocoles propres à l'équipe. Les experts Dr Chatelard, Giraud et Radoux sont ouverts au fait d'être des experts Référents Equipe.

6. Experts

Il est rappelé que depuis 2024 la HAS contrôle nos bilans en piochant au hasard un échantillon de ces derniers pour rendre un avis qui est transmis à la Cour des comptes.

Nos bilans ont reçu un bon retour mais il faut absolument que les experts contrôlent que les exigences soient bien remplies et les attestations justificatives bien insérées en pièces jointes.

Il est également conseillé de ne pas perdre les discussions très souvent capitales dans la compréhension de l'EIAS, issues des échanges entre l'expert et le médecin déclarant. Il est proposé que ces échanges soient transférés (copier-coller, modification par le médecin de l'EIAS...), dans la 1^{ère} feuille de sa déclaration (case : circonstances). Ceci est très important dans l'analyse des EIAS a posteriori, pour une étude ou proposer une recommandation.

Leur avis doit être un minimum motivé.

La HAS proposent des formations en ligne de remise à niveau du travail d'expert pour ceux qui le souhaitent. Ne pas hésiter à nous demander de vous inscrire à ces ateliers.